Marchés publics *(suite)*

procédure adaptée

Commune de **Saint-Urbain**

Construction d'une école élémentaire à Saint-Urbain - Lot 7 : menuiseries intérieures

PROCÉDURE ADAPTÉE OUVERTE

Section 1 : Identification de l'acheteur :
Nom complet de l'acheteur : commune de Saint-Urbain.
Type de numéro national d'identification : Siret.
N° national d'identification : 21850273000011.
Ville : Saint-Urbain.
Code postal : 85230.
Groupement de commandes : non.
Section 2 : Communication :
Moyen d'accès aux documents de la consultation :
Lien URL vers le profil d'acheteur : https://www.marches-securises.fr
Identifiant interne de la consultation : AF09SPL-2.
L'intégralité des documents de la consultation se trouve sur le profil d'acheteur : oui .
Nom du contact : Pierre-Jean Tabourel.
Adresse mail du contact : pj.tabourel@vendee-expansion.fr
N° téléphone du contact : 02 51 44 90 07.
Section 3 : Procédure :
Type de procédure : procédure adaptée ouverte.
Conditions de participation :
Aptitude à exercer l'activité professionnelle : conditions/moyens de preuve :
Les éléments suivants devront être fournis :
- présentation d'une liste des travaux exécutés au cours des cinq dernières années ou à défaut, des certificats de qualification professionnelle,
- preuve par tout moyen.

Capacité économique et financière : conditions/moyens de preuve :
Les éléments suivants devront être fournis :
- chiffre d'affaires global et chiffre d'affaires concernant les prestations objet du marché public, réalisés au cours des trois derniers exercices disponibles,
- DC2 ou documents équivalents,
- la preuve d'une assurance pours les risques professionnels,
- attestation d'assurance responsabilité civile professionnelle en cours de validité.

Capacité technique et professionnelle : conditions/moyens de preuve :
Les éléments suivants devront être fournis :
- présentation d'une liste des travaux exécutés au cours des cinq dernières années ou à défaut, des certificats de qualification professionnelle (preuve par tous moyens),
- une déclaration indiquant les moyens humains généraux du candidat (effectifs, organigramme, CV...),
- une description de l'outillage, du matériel et de l'équipement technique dont le candidat dispose pour la réalisation de marchés de même nature (moyens techniques généraux).

Technique d'achat : sans objet.
Date et heure limites de réception des plis : 28 novembre 2024 à 12 h 00.
Présentation des offres par catalogue électronique : interdite.
Réduction du nombre de candidats : non.
Possibilité d'attribution sans négociation (attribution sur la base de l'offre initiale) : oui.
L'acheteur exige la présentation de variantes : non.
Section 4 : Identification du marché :
Intitulé du marché : construction d'une école élémentaire à Saint-Urbain (85).
Lot 7 : menuiseries intérieures.
Type de marché : travaux.
Lieu principal d'exécution du marché : Saint-Urbain.
La consultation comporte des tranches : non.
La consultation prévoit une réservation de tout ou partie du marché : non.
Section 5 : Lots :
Marché alloti : oui.
Description du lot 7 : menuiseries intérieures.
CPV du lot 7 : 45421000-4.
Lieu d'exécution du lot 7 : Saint-Urbain.
Section 6 : Informations complémentaires :
Visite obligatoire : non.
Les modalités sont détaillées dans le règlement de la consultation.
Autres informations complémentaires :
Assistant à maîtrise d'ouvrage : Vendée Expansion - SPL, 33, rue de l'Atlantique, CS 80206, 85005 La Roche-sur-Yon cedex, tél. 02 51 44 90 00.
Les variantes sont interdites.

Commune de **Saint-Denis-du-Payré**

Aménagement de la rue de Lattre

PROCÉDURE ADAPTÉE OUVERTE AVEC POSSIBILITÉ DE NÉGOCIATION

Identification de l'acheteur :
Maître d'ouvrage : commune de Saint-Denis-du-Payré, mairie, 2, impasse Reverseau, 85580 Saint-Denis-du-Payré. Tél. 02 51 27 20 28.
Adresse de courrier électronique (courriel) : accueil@stdenispayre.fr
Groupement de commandes : non.
Communication :
Moyen d'accès aux documents de la consultation : www.marches-securises.fr
Procédure :
Type de procédure : procédure adaptée ouverte avec possibilité de négociation en application du Code de la commande publique.
Conditions de participation :
- aptitude à exercer l'activité professionnelle : conditions/moyens de preuve :
Les éléments suivants devront être fournis : présentation d'une liste des travaux exécutés au cours des cinq dernières années ou à défaut, des certificats de qualification professionnelle/preuve par tout moyen.
- capacité économique et financière : conditions/moyens de preuve :
Les éléments suivants devront être fournis : chiffre d'affaires global et chiffre d'affaires concernant les prestations objet du marché public, réalisés au cours des trois derniers exercices disponibles/DC2 ou documents équivalents ; la preuve d'une assurance pour les risques professionnels/attestation d'assurance responsabilité civile professionnelle.
- capacité technique et professionnelle : conditions/moyens de preuve :
Les éléments suivants devront être fournis : une déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat (moyens humains généraux) ; une description de l'outillage, du matériel et de l'équipement technique dont le candidat dispose pour la réalisation de marchés de même nature (moyens techniques généraux) ; une attestation sur l'honneur engageant l'entreprise à fournir avant le démarrage des travaux la ou les autorisation(s) d'intervention à proximité des réseaux (AIPR) pour le personnel concerné.
Technique d'achat : sans objet.
Date et heure limites de réception des plis : mercredi 27 novembre 2024 à 12 h 00.
Présentation des offres sur www.marches-securises.fr
L'acheteur exige la présentation de variantes : non.
Il n'est pas prévu de prestations supplémentaires éventuelles.
Critères d'attribution :
- 60 % : prix,
- 16 % : méthodologie de mise en oeuvre et de déploiement de la solution proposée,
- 12 % : moyens humains et techniques mis à disposition pour réalisation des prestations,
- 6 % : qualité,
- 6 % : performance en matière de protection de l'environnement

Identification du marché :
Intitulé du marché : aménagement de la rue de Lattre.
Type de marché : travaux.
Description succincte du marché : aménagement de la rue de Lattre.
Lieu principal d'exécution du marché : rue de Lattre, commune de Saint-Denis-du-Payré.
Durée du marché : 90 jours.
La consultation comporte des tranches : non.
Lots :
Marché alloti : non.
Description du marché :
CPV :
- 45233140-2 : travaux routiers,
- 45233294-6 : installation de signalisation routière,
- 45233221-4 : travaux de marquage routier.

BBSG/GB : 710 t.
Linéaire de bordure : 615 ml.
Panneaux : 19 u.
Informations complémentaires :
Maîtrise d'oeuvre : Vendée Expansion - SPL, 33, rue de l'Atlantique, CS 80206, 85005 La Roche-sur-Yon cedex. Tél. 02 51 44 90 00.

Oryon

Travaux de réhabilitation et de construction de 8 logements locatifs sociaux à Dompierre-sur-Yon

AVIS RECTIFICATIF DU 4 NOVEMBRE 2024

Oryon, M. Sébastien Bonnet, directeur général, 92, boulevard Gaston-Defferre, CS 30737, 85018 La Roche-sur-Yon cedex, tél. 02 51 37 23 08.
Mèl : marches@oryon.fr - Web : http://www.oryon.fr
Référence : DSY.142_24.10.
Objet : travaux de réhabilitation et de construction de 8 logements locatifs sociaux à Dompierre-sur-Yon.
Remise des offres :
Au lieu de : 4 novembre 2024 à 12 h 00 au plus tard.
Lire : 19 novembre 2024 à 12 h 00 au plus tard.
Pour retrouver cet avis intégral, allez sur : https://www.marches-publics.info

Commune de **Chantonnay**

Aménagement du presbytère

PROCÉDURE ADAPTÉE

Maîtrise d'ouvrage : ville de Chantonnay, place de l'Hôtel-de-Ville, 85110 Chantonnay.
Pouvoir adjudicateur : Mme Isabelle Moinet.
Objet et nature du marché : projet d'aménagement du presbytère.
Lot 1: démolition, gros oeuvre.
Lot 2: menuiseries intérieures, menuiseries extérieures.
Lot 3: cloisons sèches, isolation.
Lot 4: revêtements de sols collés.
Lot 5 : peinture.
Lot 6 : électricité courants faibles.
Lot 7 : plomberie, sanitaires, chauffage, ventilation.
Lot 8 : plateforme PMR.
Lot 09 : nettoyage.
Présentation des offres et critères de choix des candidatures : voir dossier de consultation.
Présentation des offres par catalogue électronique : interdite.
Réduction du nombre de candidats : non.
Les renseignements d'ordre technique au cours des études, peuvent être obtenus au plus tard 7 jours avant la date limite de remise des plis sur le profil acheteur : https://www.marches-securises.fr
Mode de passation : procédure adaptée relative au Code de la commande publique.
Lieu du retrait du dossier de consultation : https://www.marches-securises.fr
Date de remise des offres : le vendredi 29 novembre avant 17 h 00.
Date d'envoi du présent avis à la publication : le lundi 4 novembre 2024.

Une commune à vivre
Saint Pierre du Chemin

Aménagement de l'espace de loisirs de l'Hyère

PROCÉDURE ADAPTÉE OUVERTE AVEC POSSIBILITÉ DE NÉGOCIATION

Identification de l'acheteur :
Maître d'ouvrage : commune de Saint-Pierre-du-Chemin, mairie, 1, rue des Comtes-d'Asnières, 85120 Saint-Pierre-du-Chemin. Tél. 02 51 51 71 63.
Adresse de courrier électronique (courriel) : secretariat.general@saintpierreduchemin.fr
Groupement de commandes : non.
Communication :
Moyen d'accès aux documents de la consultation : www.marches-securises.fr
Procédure :
Type de procédure : procédure adaptée ouverte avec possibilité de négociation en application du Code de la commande publique.
Conditions de participation :
- Aptitude à exercer l'activité professionnelle : conditions/moyens de preuve :
Les éléments suivants devront être fournis : présentation d'une liste des travaux exécutés au cours des cinq dernières années ou à défaut, des certificats de qualification professionnelle / preuve par tout moyen.
- Capacité économique et financière : conditions/moyens de preuve :
Les éléments suivants devront être fournis : chiffre d'affaires global et chiffre d'affaires concernant les prestations objet du marché public, réalisés au cours des trois derniers exercices disponibles, DC2 ou documents équivalents ; la preuve d'une assurance pour les risques professionnels, attestation d'assurance responsabilité civile professionnelle.
- Capacité technique et professionnelle : conditions/moyens de preuve :
Les éléments suivants devront être fournis : une déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat (moyens humains généraux) ; une description de l'outillage, du matériel et de l'équipement technique dont le candidat dispose pour la réalisation de marchés de même nature (moyens techniques généraux) ; une attestation sur l'honneur engageant l'entreprise à fournir avant le démarrage des travaux la ou les autorisation(s) d'intervention à proximité des réseaux (AIPR) pour le personnel concerné.
Technique d'achat : sans objet.
Date et heure limites de réception des plis : mardi 26 novembre 2024 à 12 h 00.
Présentation des offres sur www.marches-securises.fr
L'acheteur autorise ou exige la présentation de variantes : non.
Il n'est pas prévu de prestations supplémentaires éventuelles.
Critères d'attribution :
- 60 % : prix,
- 16 % : méthodologie de mise en oeuvre et de déploiement de la solution proposée,
- 12 % : moyens humains et techniques mis à disposition pour réalisation des prestations,
- 6 % : qualité,
- 6 % : performance en matière de protection de l'environnement.

Identification du marché :
Intitulé du marché : aménagement de l'espace de loisirs de l'Hyère.
Type de marché : travaux.
Lieu principal d'exécution du marché : commune de Saint-Pierre-du-Chemin.
Durée du marché :
- pour le lot 1 : 90 jours,
- pour le lot 2 : 60 jours.

La consultation comporte des tranches : non.
Lots :
Marché alloti : oui.
Description du lot 1 : travaux d'aménagement d'aire de loisirs.
CPV du lot 1 :
- 45233140-2 : travaux routiers,
- 45233142-6 : travaux de réparation de routes,
- 45233294-6 : installation de signalisation routière.

GNT : 1035 t.
Enrobé : 110 t.
Sablage calcaire : 400 m2.
Engazonnement : 600 m2.
Terrain de pétanque : 1 u.
Description du lot 2 : terrain multisport.
CPV du lot 2 :
- 45233221-4 : travaux de marquage routier,
- 45233293-9 : installation de mobilier urbain.

Terrain multisport aluminium et marquages sportifs : 1 u.
Mobilier assis-debout : 3 u.
Informations complémentaires :
Maîtrise d'oeuvre : Vendée Expansion - SPL, 33, rue de l'Atlantique, CS 80206, 85005 La Roche-sur-Yon cedex. Tél. 02 51 44 90 00.

Entreprise

Le paiement n'est dû que par celui qui a commandé

Seul celui qui a passé commande doit payer. Un contrat lie uniquement les parties signataires. Un tiers ne peut être contraint de payer, même s'il est associé au projet.
Dans cette affaire, une entreprise a demandé au tribunal de condamner deux associées, mais les juges ont statué que seule la signataire de la commande est obligée de payer. La facture ne peut pas être présentée à d'autres, quels que soient leurs liens.
La Cour de cassation a confirmé que sans devis accepté, un artisan ne peut pas présenter sa facture.
(Cass. Com, 4.9.2024, N 22-24.640).

Radar, excès de vitesse

La dénonciation du conducteur fautif doit s'appuyer sur des éléments

La simple indication du nom du conducteur, lorsqu'une entreprise le désigne en cas d'excès de vitesse relevé par un radar automatique, ne suffit pas à faire condamner ce conducteur désigné.
La Cour de cassation exige en effet que cette dénonciation, faite par le titulaire de la carte grise du véhicule pour ne pas payer l'amende, soit corroborée par des éléments probants (par exemple, le registre d'utilisation des véhicules).
Faute de quoi, cette obligation de dénonciation du conducteur, auteur de l'infraction, n'est pas remplie, ajoute-t-elle.
(Cass. Crim, 6.6.2023, A 22-87.212).

Avis administratifs

TERRES DE MONTAIGU, COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION

Modification n° 4 du PLUi de l'ancienne communauté de communes du Canton de Rocheservière et modification n° 5 du PLUi de l'ancienne communauté de communes Terres de Montaigu

2E AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE UNIQUE

Par arrêté n° ARRAE_2024_036 du 18 septembre 2024, le président de Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération a décidé l'ouverture d'une enquête publique unique relative aux projets de modification n° 4 du Plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi) de l'ancienne communauté de communes du canton de Rocheservière et de modification n° 5 du PLUi de l'ancienne communauté de communes Terres de Montaigu. L'enquête publique unique est organisée du lundi 4 novembre 2024 à 9 h 00 au lundi 18 novembre 2024 à 17 h 30 inclus, soit une durée réduite de 15 jours consécutifs.
Le siège de l'enquête est fixé à Mon Espace Habitat, Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération, situé 15, place du Champ-de-Foire, Montaigu, 85600 Montaigu-Vendée.
La modification n° 4 du PLUi de l'ancienne communauté de communes du canton de Rocheservière porte sur :
- rue Jean-XXIII (commune de Montréverd - Mormaison) : modifications de zonages de zones urbaines ; modification de l'objet de l'emplacement réservé n° 22 ; création de l'Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP) «rue Jean-XXIII» ; transformation d'un secteur d'intérêt patrimonial par l'identification d'un bâtiment remarquable,
- route de Montaigu (commune de Montréverd - Saint-André-Treize-Voies) : une modification de zonage (correction d'une erreur matérielle).

Le projet fait évoluer le rapport de présentation, le règlement graphique et les OAP, sans qu'il soit porté atteinte aux orientations définies dans le projet d'aménagement et de développement durables (PADD) du PLUi.
La modification n° 5 du PLUi de l'ancienne communauté de communes Terres de Montaigu porte sur : rue de Nantes (commune de La Bruffière) : modifications de l'OAP n° 19 «Le Moulin». Le projet fait évoluer les OAP «Sectorielles», sans qu'il soit porté atteinte aux orientations définies dans le PADD du PLUi.
La Mission Régionale d'Autorité environnementale (MRAe) Pays de la Loire n'a pas soumis les projets de modification à évaluation environnementale. Le dossier d'enquête publique comportera notamment une notice explicative valant compléments aux rapports de présentation, les avis des personnes publiques et de la MRAe, pour chacun des projets de modification.
Pendant toute la durée de l'enquête, l'ensemble du dossier sera disponible sur les sites internet des communes de La Bruffière (www.labruffiere.fr) et de Montréverd (www.montreverd.fr) et de Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération (www.terresdemontaigu.fr). Il sera également disponible en version numérique sur un poste informatique au siège de l'enquête situé à Mon Espace Habitat. Le public pourra prendre connaissance du dossier en version papier en mairies de La Bruffière et de Montréverd (Saint-André-Treize-Voies) et à Mon Espace Habitat, aux jours et heures habituels d'ouverture au public, à l'exception des dimanches et jours fériés.
Par décision du tribunal administratif de Nantes n° E24000150/85 du 8 août 2024, M. Pierre Renault a été désigné en qualité de commissaire enquêteur et M. Jacques Dutour en qualité de commissaire enquêteur suppléant.
Le commissaire enquêteur recevra en personne, les observations écrites et/ou orales du public, les :
- lundi 4 novembre 2024 de 9 h 00 à 12 h 00 en mairie de La Bruffière,
- vendredi 8 novembre 2024 de 9 h 00 à 12 h 00 en mairie de Montréverd (Saint-André-Treize-Voies),
- lundi 18 novembre 2024 de 9 h 00 à 12 h 00 en mairie de Montréverd (Saint-André-Treize-Voies),
- lundi 18 novembre 2024 de 15 h 30 à 17 h 30 en mairie de La Bruffière.

Le public pourra formuler ses observations sur les registres d'enquête ouverts à cet effet en mairies de La Bruffière et de Montréverd (Saint-André-Treize-Voies) et à Mon Espace Habitat, aux jours et heures habituels d'ouverture au public, à l'exception des dimanches et jours fériés. Il pourra également consigner ses observations et propositions de la manière suivante :
- par courrier adressé à : M. le Commissaire enquêteur de l'enquête publique unique, Mon Espace Habitat, Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération, 15, place du Champ-de-Foire, Montaigu, 85600 Montaigu-Vendée.
- par courriel à l'adresse suivante : plui@terresdemontaigu.fr en rappelant la référence «enquête publique unique».

Pendant toute la durée de l'enquête, les observations parvenues seront prises en compte dans les meilleurs délais : celles transmises sur les registres papier, par courrier ou par courriel seront consultables à Mon Espace Habitat ; celles transmises par courriel seront consultables sur les sites internet des communes de La Bruffière et de Montréverd et de Terres de Montaigu. Seuls les noms et prénoms des contributeurs et le texte de l'observation resteront visibles, excepté pour les contributions anonymes.
Les observations et propositions du public pourront être communiquées à toute personne, à ses frais, qui en fait la demande durant toute la durée de l'enquête.
Toute information sur le dossier d'enquête peut être obtenue auprès de Mon Espace Habitat, responsable du projet, au 02 51 46 46 14 ou par voie postale à Mon Espace Habitat, Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération, 15, place du Champ-de-Foire, Montaigu, 85600 Montaigu-Vendée en rappelant la référence «Enquête publique unique» ou par courriel à l'adresse suivante : plui@terresdemontaigu.fr en rappelant la référence «enquête publique unique».
À l'issue d'un délai de 30 jours à compter de la clôture de l'enquête, le commissaire enquêteur remettra au président de Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération, son rapport unique et ses conclusions motivées, au titre de chacune des enquêtes initialement requises, ainsi que les registres d'enquête.
Pendant un an, à compter de la réception du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur, toute personne intéressée pourra en prendre connaissance en mairies de La Bruffière et de Montréverd et à Mon Espace Habitat et sur les sites internet des communes de La Bruffière et de Montréverd et de Terres de Montaigu.
Au terme de l'enquête, chaque modification pourra être approuvée par délibération de l'organe délibérant de Terres de Montaigu. Les projets de modification pourront être éventuellement modifiés pour tenir compte des avis qui seront joints au dossier, des observations du public et du rapport du commissaire enquêteur, avant leur approbation.

Préfecture de la VENDEE

Construction du quartier d'habitation de «l'îlot de la Bassetière», commune de Saint-Julien-des-Landes

AVIS DE PARTICIPATION DU PUBLIC PAR VOIE ÉLECTRONIQUE

En exécution de l'arrêté préfectoral n° 2024-DCPATE-567 du 25 octobre 2024, la demande d'autorisation environnementale relative à la législation sur l'eau et les milieux aquatiques et marins, formulée par la Commune de Saint-Julien-des-Landes pour le projet de construction d'un quartier d'habitations dit «l'îlot de la Bassetière», est soumis à une participation du public par voie électronique, et ce conformément aux dispositions de l'article L.123-19 du Code de l'environnement.
Cette participation du public se déroule du 25 novembre 2024 au 24 décembre 2024 inclus, soit pendant 30 jours consécutifs.
Pendant toute la durée de la participation du public, le dossier, comportant notamment une étude d'incidence environnementale, peut être consulté :
- sur le site internet des services de l'État en Vendée à l'adresse suivante : www.vendee.gouv.fr ; rubrique «publications/participation du public/participation du public par voie électronique déclaration d'intention» ;
- sur support papier, sous réserve d'une demande de rendez-vous préalable effectuée au plus tard le 18 décembre 2024, et adressée à la préfecture de la Vendée par courriel prefparticipationdupublic@vendee.gouv.fr ou à la mairie de Saint-Julien-des-Landes (4, place Simone-Veil) aux jours et heures d'ouverture au public.

Les observations et propositions du public doivent être adressées par courriel à l'adresse suivante : pref-participationdupublic@vendee.gouv.fr (indiquer en objet : «quartier d'habitations Saint-Julien-des-Landes»). Toute observation ou proposition transmise en dehors de la période de participation du public, ou non transmise par courriel, ne pourra pas être prise en considération.
Des informations complémentaires sur le dossier peuvent être obtenues auprès de :
- M. Louis Roturier, chargé d'opérations à Vendée Expansion au 02 72 78 10 62 ou par courriel l.roturier@vendee-expansion.fr ;
- ou Mme Céline Caillaud, directrice des services de la commune de Saint-Julien-des-Landes au 02 51 46 62 15 ou par courriel c.caillaud@stjuliendeslandes.fr

À l'issue de la participation du public, le préfet de la Vendée est compétent pour prendre la décision d'autorisation éventuellement assortie du respect de prescriptions, ou refuser l'autorisation.
Au plus tard à la date de publication de la décision, et pendant une durée minimale de 3 mois, la synthèse des observations et propositions du public, avec indication notamment de celles dont il a été tenu compte, ainsi que dans un document séparé, les motifs de la décision, est consultable sur le site Internet des services de l'État en Vendée.
Quinze jours au moins avant l'ouverture de la participation du public et pendant toute la durée de celle-ci, le présent avis est consultable sur le site internet des services de l'État en Vendée, est affiché à la mairie de Saint-Julien-des-Landes et sur les lieux prévus pour la réalisation du projet.
L'avis est par ailleurs publié dans 2 journaux régionaux ou locaux diffusés dans le département de la Vendée.

La centrale des marchés
Développez votre activité
en consultant gratuitement les marchés publics
lacentraledesmarches.com

Mail : contactjudiciaire@gtc-larochesuryon.fr
Internet : www.infogreffe.fr
www.greffe-tc-larochesuryon.fr
Tél. 02 51 37 67 05
L'INFORMATION LÉGALE SUR LES ENTREPRISES
infogreffe
Les Greffes des Tribunaux de Commerce
Greffe du Tribunal de Commerce de La Roche-sur-Yon

Le commissaire-priseur spécialiste-conseil à votre service

Le commissaire-priseur est le spécialiste du marché de l'Art, et il est un des seuls à connaître le juste prix des objets, étant en contact du marché quotidien à travers les ventes publiques.

Il est habilité, en dehors des ventes publiques, à évaluer les objets et à en donner une estimation.

Il engage dans ces opérations sa responsabilité.

Le commissaire-priseur joue donc un rôle de conseiller lors de partage après un décès, ainsi que dans l'élaboration d'un contrat d'assurance.

Vie des sociétés

Coopérative Vendéenne du Logement

SA COOPÉRATIVE DE PRODUCTION D'HLM COOPÉRATIVE VENDÉENNE DU LOGEMENT

SA à capital et personnel variables
Approuvée par arrêté ministériel du 19 avril 1951
Siège social : 6, rue Maréchal-Foch
85000 LA ROCHE-SUR-YON
RC 545 850 448 La Roche-sur-Yon
N° Siret 545 850 448/00030

AVIS

Aux termes du conseil d'administration du 29 octobre 2024, il a été constaté :
- le remplacement de Mme Stéphanie Gergaud par M. Loïc Rinaldo, demeurant 81, rue des Tonneliers, 44150 Ancenis, en qualité de représentant permanent de la Caisse régionale du crédit Agricole Atlantique Vendée, administratrice de la société.

Pour avis.

FIDUCIAL SOFIRAL Avocats

2, rue Maurice-Edgar Coindreau
85010 LA ROCHE-SUR-YON

C&C RÉNOVATION TAILLE DE PIERRES

Société par actions simplifiée
Au capital de 4 000 euros
porté à 2 000 euros
Siège social : 7, route de Commequiers
85670 SAINT-CHRISTOPHE-DU-LIGNERON
833 231 111 RCS La Roche-sur-Yon

CAPITAL SOCIAL

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 18 juillet 2024 et du procès-verbal des décisions du président du 23 septembre 2024, que le capital social a été réduit de 2 000 euros pour être ramené de 4 000 euros à 2 000 euros par voie de rachat et d'annulation de 200 actions avec effet rétroactif au 18 juillet 2024.
Les mentions antérieurement publiées relatives au capital social sont ainsi modifiées :
Article 7 - Capital social
Ancienne mention : le capital social est fixé à la somme de quatre mille euros (4 000 euros).
Nouvelle mention : le capital social est fixé à deux mille euros (2 000 euros).

Pour avis
Le Président.

OCÉAN NOTAIRES & Conseils

Notaires associés
SAINT-JEAN-DE-MONTS
NORMOUTIER-EN-L'ÎLE
SAINT-GILLES-CROIX-DE-VIE
SOULLANS
BRETIGNOLLES-SUR-MER

AVIS

Suivant acte reçu par Me Philippe Chaigne, notaire associé de la SAS «Océan Notaires & Conseils», titulaire d'un office notarial à Saint-Jean-de-Monts, 13, boulevard Maréchal-Juin (CRPCEN 85087) le 25 octobre 2024 a été cédé par Mme Barbara Amélie Guilbaud, demeurant à Saint-Hilaire-de-Riez (85270), 1, impasse du Bossis à Mme Laura Ginette Germaine Pairaudeau, épouse de M. Henri Jean-Marie Pascal Chognot, demeurant à Saint-Hilaire-de-Riez (85270), 4ter, rue de l'Yser, le fonds de commerce de détail alimentaire spécialisé, salon de thé, coffee-shop, cadeaux et accessoires sis à Saint-Hilaire-de-Riez (85270), 209, avenue de la Forêt, pour l'exploitation duquel Mme Barbara Guilbaud est immatriculée au RCS de La Roche-sur-Yon sous le numéro 839 304 367, moyennant le prix principal de 28 000 euros.
Le cessionnaire est propriétaire du fonds à compter du jour de la signature et en a la jouissance à compter du 26 octobre 2024.
Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues en la forme légale dans les dix jours de la dernière en date des insertions prévues par la loi, en l'office notarial où domicile a été élu à cet effet.

Pour insertion
Le Notaire.

ouest france

SOCIETE OUEST-FRANCE,
S.A. à Directoire et Conseil de Surveillance
au capital de 300 000 €.

Siège social :
10, rue du Breil - 35000 RENNES.
Tél. 02 99 32 60 00
www.ouest-france.fr

Rédaction de Paris :
91, rue du Faubourg-Saint-Honoré
75008 Paris. Tél. 01 44 71 80 00.

Fondateur : M. Paul Hutin Desgrées.
Cofondateur : M. François Desgrées du Loû.
Fondateur de l'Association pour le Soutien des Principes de la Démocratie Humaniste :
M. François Régis Hutin.

Directeur de la publication :
M. François-Xavier Lefranc.

Rédacteurs en chef :
M. Philippe Boissonnat,
Mme Laetitia Greffié,
M. Sébastien Grosmaître.

Membres du Directoire :
MM. François-Xavier Lefranc, Président,
Fabrice Bazard, Directeur Général,
Mme Maud Lévrier, M. Olivier Porte.

Membres du Conseil de Surveillance :
MM. David Guiraud, Président,
Mmes Christine Blanc-Patin, Vice-Présidente
Valérie Cottereau, Elsa Da Costa,
Annabel Desgrées du Loû,
Laurence Méhaignerie,
MM. Pierre Charpentier, Denis Boissard,
Thierry Maillard.
SIPA représentée par M. Benoît Le Goaziou,
Association Ouest-France Solidarité représentée par M. Paul Hutin.

Principale associée : SIPA
(Société d'investissements et de participations).
SIPA est contrôlée par l'Association pour le Soutien des Principes de la Démocratie Humaniste, association loi 1901, dont le Conseil d'Administration est composé de
MM. David Guiraud, Président; Bertrand Badré, Olivier Bonsart, Denis Boissard, Christophe Hutin, Benoît Le Goaziou, François Le Goaziou, Gabriel Petitpont, Mmes Christine Blanc Patin, Annabel Desgrées du Loû,
Laurence Méhaignerie, Anne-Marie Quéméner, Dominique Quinio, Marie-Trinité Touffet.

Abonnement
Retrouvez nos offres sur abo.ouest-france.fr
Tarif 1 an : 432 €

Une question sur votre abonnement ?
Nos conseillers sont à votre écoute du lundi au vendredi de 8h à 18h
au 02 99 32 66 66 (appel non surtaxé).
Vous pouvez aussi gérer votre abonnement sur moncompte.ouest-france.fr

Publicité extralocale : 366 SAS
Tél. 01 80 48 93 66. www.366.fr

Publicité locale :
Additi média,
tél. 02 19 29 04 27. additimedia.fr

Commission paritaire n° 0625 C 86666
N° ISSN : 0999-2138.

Impression : Ouest-France, 10, rue du Breil, 35051 Rennes cedex 9.
Parc d'activité de Tournebride, 44118 La Chevrolière.

Imprimé sur du papier produit en France, Suisse, Belgique, Allemagne, Espagne et Royaume-Uni.
Taux moyen de fibres recyclées : 90,42 %.
Eutrophisation : 0.010 kg/tonne.

Tirage du jeudi 7 novembre 2024 : 470 268

Certifié PEFC - PEFC/10-31-3502